



PUBLICATION D'UN AVIS DE DECES DANS LE JOURNAL DE MONTEUX

Vous souhaitez faire part, dans le journal municipal, d'un décès d'un proche qui était domicilié à Monteux ?
Cette publication est **gratuite** mais **elle nécessite votre accord écrit**.

Pour ce faire, **vous avez un délai d'1 mois à compter du décès de votre proche pour remplir ce formulaire et le rapporter à l'Accueil de la Mairie.**

Vous devez obligatoirement joindre à ce formulaire un justificatif de parenté (copie de votre livret de famille) et d'identité (copie de votre carte d'identité).

A SAVOIR :

Seul un proche parent (conjoint(e), enfant, frère ou sœur) peut faire cette demande.

Si vous remplissez ou rapportez à la Mairie ce formulaire **avant le 10 du mois**, l'avis de décès de votre proche paraîtra dans le Journal de Monteux du mois suivant. Si vous le remplissez ou le rapportez après le 10 du mois, il paraîtra dans le Journal de Monteux, 2 mois plus tard.

Qualité du demandeur

Conjoint/e Enfant

Frère/Sœur

Nom du demandeur

Prénom du demandeur

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Email

Vous souhaitez faire paraître sur le Journal de Monteux l'avis de décès de la personne suivante :

Nom du défunt

Prénom du défunt

Sexe

Masculin

Féminin

Date de naissance

Lieu de naissance

Date du décès

Adresse du défunt

Code Postal

84170

Ville

MONTEUX

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées par la Ville de Monteux pour permettre de me recontacter

Date et signature :